

Les « Appels à tous » sont une compilation de réponses à une problématique particulière et reflètent l'opinion de représentants d'entreprises membres. Leur contenu n'engage d'aucune façon la responsabilité de PRÉVIBOIS et ne remplace pas l'obligation de consulter les exigences légales applicables ou les directives des fabricants d'équipements.

Problématique

Une entreprise membre souhaite connaître les meilleures pratiques concernant le port des lunettes de sécurité enveloppantes pour les mécaniciens.

Récemment, des événements sont survenus dans leurs usines concernant des employés qui recevaient des particules ou des poussières dans les yeux alors qu'ils effectuaient des travaux d'entretien mécanique. Heureusement, aucun de ces événements n'a entraîné de blessure. Toutefois, l'entreprise se questionne à savoir si elle doit modifier ses règlements afin de mieux protéger ses travailleurs.

QUESTION 1

Quelles sont les règles qui régissent le port des lunettes de sécurité pour votre département d'entretien mécanique? Obligez-vous le port des lunettes enveloppantes (goggles) dans certaines situations? Si oui, lesquelles?

Réponses

Entreprise A Visière complète lors de tout coupage ou air comprimé.

Entreprise B Port de lunettes de protection obligatoire en tout temps. La visière est obligatoire lors de meulage puis les lunettes googles sont suggérées lors de la maintenance en dessous des machines et lorsqu'il y a accumulation de poussières.

Entreprise C Oui, cas par cas, dans les situations où il y a un risque de projections capables de contourner de simples lunettes (angle de projection vs lunettes).

Entreprise D De notre côté, les lunettes de sécurité enveloppantes sont depuis peu obligatoires pour toutes les personnes effectuant des tâches avec une grande présence de poussières telles que les situations et environnements suivants :

- Baghouse, silo, GTS
- Tâches de manutention de matières premières (poussières, sciures, copeaux)
- Tâches de ménage dans les fosses à papier
- Lors du déplacement des bacs de vidanges
- Lors de manipulation des grilles de tamis

Entreprise E Non, nous n'obligeons pas le port de lunettes google

Entreprise F Nous n'obligeons pas ce type de lunettes.

Entreprise G Risque chimique seulement pour l'instant.

Entreprise H Le port de lunettes enveloppantes (ou visière) est exigé lors du nettoyage avec l'air comprimé.

Compilation des réponses – Appel à tous # 206

Port des lunettes de sécurité enveloppantes pour les mécaniciens

Quelles sont les règles qui régissent le port des lunettes de sécurité pour votre département d'entretien mécanique? Obligez-vous le port des lunettes enveloppantes (goggles) dans certaines situations? Si oui, lesquelles?

Réponses

- Entreprise I** Obligation de porter des lunettes partout sur le site (sauf bureaux, vestiaires, salles opération et salles à manger). Google obligatoire lors de travail sur des équipements contenant des produits chimiques.
- Entreprise J** Non, mais le port de visière oui lors de travaux où le risque de projection est présent.
- Entreprise K** Le port de lunettes enveloppantes (goggles) est obligatoire pour tout travail effectué au-dessus des épaules où des risques de chute de particules ou de poussières (métal, bois) sont possibles (ex. utilisation d'une perceuse au-dessus des épaules, utilisation d'une scie au-dessus des épaules).
- Entreprise L** Lunettes de sécurité doivent être portées en tout temps dans l'usine; lunettes adaptées sont également fournies; écran facial obligatoire lorsqu'exposé à des particules en mouvement, objets brûlants, tranchants et éclaboussures de métal en fusion; si matières dangereuses : goggles.
- Entreprise M** Non, pas actuellement.
- Entreprise N** Port de lunettes de sécurité obligatoire pour tout le département de mécanique.
- Entreprise O** Oui, en tout temps dans le périmètre garage. Pour ce qui est du bureau ou devant l'ordinateur portable, il y a une tolérance. Dans les voies de circulation des visiteurs, elles ne sont pas obligatoires. Malgré cela, les lunettes de sécurité ne sont pas infaillibles.
- Entreprise P** Non, en aucun moment. Cependant, lors de l'utilisation de certains outils, nous obligeons le port de la visière en plus des lunettes. Les outils en question sont : laveuse à pression, meuleuse, etc.
- Entreprise Q** Oui, lorsqu'il y a de grandes sources de poussières. Aussi, lors de travaux de sablage et meulage.
- Entreprise R** Non
- Entreprise S** Pas de précisions dans notre politique pour les mécaniciens. Pour les électriciens et électroniciens, nous demandons que les montures doivent être obligatoirement en plastique. Pour tous les autres employés, donc incluant les mécaniciens, les lunettes doivent être munies de côtés protecteurs rivetés et de lentilles industrielles.